

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire** du conseil municipal de la municipalité d'Entrelacs, tenue à la salle du conseil au centre communautaire au 2351, chemin d'Entrelacs, Entrelacs, le mercredi 6 juin 2012.

**1- Ouverture de la session**

**12-06-119-1**

Madame Diane Nadeau, appuyée par monsieur Richard Houde, propose d'ouvrir l'assemblée à 19 h.

Les membres du conseil présents sont : madame Diane Nadeau et messieurs Sylvain Riopel, Jacques Pellerin, Christin DuBois, Richard Houde et Gilles Delamirande formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton, maire.

Madame Ginette Brisebois, directrice générale et secrétaire-tresorière, est aussi présente.

Adoptée à l'unanimité

Ladite session a été convoquée par la directrice générale et secrétaire-tresorière. Tous les membres du conseil ont reçu la convocation écrite. Ils prendront en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Acceptation de soumission.
3. Financement du règlement d'emprunt 2011-481.
4. Autorisation de signataires : emprunt.
5. Questions du public limitées aux points de l'ordre du jour.
6. Clôture de la session.

Monsieur Gilles Delamirande, appuyé par monsieur Christin DuBois, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**2- Acceptation de soumission**

**12-06-120-2**

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose que la Municipalité d'Entrelacs accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins de la Ouareau. pour son emprunt du 13 juin 2012 au montant de 650 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2011-481, au pair échéant en série cinq (5) ans comme suit :

23 500 \$	2,80000 %	13 juin 2013
24 200 \$	2,80000 %	13 juin 2014
25 000 \$	2,80000 %	13 juin 2015
25 900 \$	2,80000 %	13 juin 2016
551 400 \$	2,80000 %	13 juin 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

### 3- Financement du règlement d'emprunt 2011-481

#### 12-06-121-3

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 2011-481, la Municipalité d'Entrelacs souhaite emprunter par billet un montant total de 650 000 \$;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Richard Houde, propose:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 650 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2011-481 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, monsieur Sylvain Breton et la secrétaire-trésorière, madame Ginette Brisebois;

QUE les billets soient datés du 13 juin 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013	23 500 \$	
2014	24 200\$	
2015	25 000\$	
2016	25 900\$	
2017	26 700\$	(à payer en 2017)
2017	524 700 \$	(à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité d'Entrelacs émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juin 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro **2011-481**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

### 4. Autorisation de signataires : emprunt

#### 12-06-122-4

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Gilles Delamirande, propose d'autoriser la directrice générale, madame Ginette Brisebois, et le maire, monsieur Sylvain Breton, à signer pour et au nom de la municipalité l'emprunt temporaire de 650 000 \$\$ avec la Caisse Populaire Desjardins de la Ouareau..

Adoptée à l'unanimité

**5. Période de questions du public**

Il n'y a aucune question du public.

**6. Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose de clôturer l'assemblée à 19 h 05.

Je, Sylvain Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sylvain Breton  
Maire

---

Ginette Brisebois  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Zéro (0) personne assistait à l'assemblée.